SYNTHÈSE

L'exécution du contrat

À l'égard des tiers : principe de l'effet relatif

- Opposabilité du contrat aux tiers ou aux contractants
- Exceptions : stipulation pour autrui, promesse de porte-fort

Moyen d'action envers les tiers

- Action oblique
- Action paulienne
- Action directe

À l'égard du cocontractant : sanctions de l'inexécution d'une obligation (moyen/résultat)

1. Exécution forcée en nature

Deux exceptions : impossibilité ; disproportion manifeste entre le coût pour le débiteur et l'intérêt pour le créancier

2. Exception d'inexécution

Suspension de l'exécution de sa propre obligation si gravité d'inexécution ou contrat synallagmatique

3. Réduction du prix

- Mise en demeure
- Exécution imparfaite du contrat
- Si prix non payé, notification
- Si prix payé, action en justice

4. Résolution

3 voies : unilatérale, judiciaire, clause résolutoire de plein droit

5. Responsabilité contractuelle

Réparation par des dommages et intérêts

Si 4 conditions remplies : et intérêts contrat, fait générateur, lien de causalité, préjudice

1er moyen de défense

3 causes d'exonération légales : force majeure, fait du tiers, fait du créancier

2e moyen de défense

3 clauses : clause de non-responsabilité ; clause limitative de responsabilité ; clause pénale